



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ -

Pouvoirs : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

Absents : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. SAURA

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT - TERRAIN CADASTRE SECTION BR 282P ISSU DU DOMAINE PUBLIC - CAUCADIS

N° Acte : 3.6

Délibération n°22-213

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration

Vu la délibération n° 22-122, en date du 07 juillet 2022.

Vu l'arrêté municipal n° 22-203, en date du 24 août 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 5 octobre 2022, nécessaire au déclassement d'une partie du terrain cadastré section BR 282p, issue du domaine public, d'une contenance de 400 m² environ, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal et de son aliénation.

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur dans ses rapport et conclusion rendus le 11 octobre 2022.

Considérant qu'il convient de faire aboutir ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section BR n° 282p, issue du domaine public, sis rue des Caucaires, dans le secteur de Caucadis, d'une contenance de 400 m² environ.

APPROUVE le déclassement de ladite emprise et son incorporation dans le domaine privé communal, en vue de son aliénation.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

